

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

[Critérium Départemental Flottes collectives Catamarans]

[Samedi 13 mai 2023]

[Pornic]

[Club Nautique de Pornic]

[5 B]

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux clubs de la Loire Atlantique :

- 3.1.1 - FLOTTES COLLECTIVES CATAMARANS HC T1 (- de 14 ans) (14 pieds) - 12 places
- FLOTTES COLLECTIVES CATAMARANS HC T2 (+ de 14 ans) (16 pieds) - 12 places

3.2 Chaque équipier doit s'inscrire individuellement en ligne en réglant les droits d'inscription sur notre site de réservation :

<https://cnpornic.axyomes.com/client/2-1.php?96930819107899e2f57cf122aedd4d7e=5c771b266b6384619a4fb848ca334c25>

En suivant le chemin :

- Stages et activités
- Festivités et régates Inscriptions en ligne

Pour les inscriptions individuelles (sans équipage constitué), un barreur ou un équipier vous sera trouvé le jour de la régata.

Le nombre de places est limité par le nombre de bateaux mis à disposition par le CNP.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence FFVoile valide au moment de l'inscription :

- Pour chaque **concurrent majeur** : une Licence Club FFVoile ou une licence temporaire.
- Pour chaque **concurrent mineur** : une Licence Club FFVoile ou temporaire accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, ainsi qu'une **autorisation parentale pour les mineurs (fiche d'inscription papier)**.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant par personne
CATAMARANS	14 €



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
[SAMEDI 13 Mai 2023] de [9H] à [10H]
- 5.2 Préparation des bateaux :
[SAMEDI 13 Mai 2023] de [9H] à [10H]
- 5.3 Briefing avant d'aller sur l'eau :
[SAMEDI 13 Mai 2023] à 10h

5.4 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement sur l'eau	Classe(s)
[SAMEDI 13 Mai 2023]	[10 h 30]	CATAMARANS

- 5.5 Organisation des courses sur la journée
➤ Courses à suivre, pique-nique sur l'eau (prévoir sac/bidon étanche).

Le jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [15h00].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur le tableau officiel.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

10. PRIX

Pas de remises des prix, un classement sera proclamé.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Sarah BEN AMAR
Club Nautique de Pornic- 02.40.82.34.72
infos@cnpornic.com